



Très officiel

PREFECTURE DE L'ESSONNE
Monsieur J. REILLER
Bd de France
91010 EVRY CEDEX

Paris, le 20 décembre 2008

Objet : Bilan du budget accordé aux sinistrés de la sécheresse 2003 en Essonne.

N./Réf : BP/2008-12-584

CLAIRE-LISE
CAMPION

Monsieur le Préfet,

SENATRICE
DE L'ESSONNE

En octobre 2006, les sinistrés de la sécheresse 2003 ont reçu un courrier de vos services les informant de la suite apportée à leur dossier.

VICE-PRESIDENTE
DU CONSEIL GENERAL
DE L'ESSONNE

Cela fait donc deux ans que ces personnes se battent pour effectuer les réparations, sachant que certaines n'ont pu les réaliser par faute de moyens suffisants ou ont reculé devant la technicité des travaux à entreprendre. Même si la somme de 11 707 831 €, accordée à l'Essonne, est non négligeable, elle est bien insuffisante au regard des problématiques.

En octobre 2006, Monsieur G. Moisselin, votre prédécesseur, s'est engagé à ce que cette somme soit attribuée intégralement aux sinistrés essonniers.

Les associations m'ont donc contacté afin qu'un bilan soit établi et notamment pour savoir si des sommes restent utilisées à ce jour.

Sachant que vous saurez étudier avec le plus grand soin cette requête,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

et cordialement

Claire-Lise CAMPION

Permanence parlementaire : 11 avenue d'Ostrach 91580 Etréchy

☎ : 01.69.92.22.25 et 01.69.92.23.68

Fax : 01.69.92.23.81

e-mail : Claire-Lise.Campion@wanadoo.fr

Site : www.clairelisecampion.fr